



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychotropes

Question écrite n° 106343

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise de « tranquillisants ou somnifères » de la classe des benzodiazépines et apparentés (Valium, Xanax, Lexomil, Stilnox, Imovane, Rohypnol, Lysanxia...) qui favorisent le passage à l'acte meurtrier puis suicidaire. Il ne peut rester sans réaction après les deux drames familiaux de ces derniers jours où huit personnes, dont six enfants, ont trouvé la mort. L'un d'entre eux l'a particulièrement touché puis qu'il a eu lieu sur la 8e circonscription de l'Isère. Il lui demande qu'un suivi plus personnalisé du patient et de la famille soit effectué par le praticien qui délivre ces « tranquillisants ou somnifères ».

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106343

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10530